



Direction des Services Techniques

Conseil municipal du 10 décembre 2025 DELIBERATION

Rapporteur : Raymond VILLALBA

Secrétaire de séance : M. Stéphane LARTIGUE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 29
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjointe,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, Mme Monique ASSO, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSSENY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Jean CONTOU-CARRÈRE donne pouvoir à M. Philippe GARROTÉ,
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ,
- Mme Françoise STIOPHANE donne pouvoir à Mme Marie SAYERSE,

Était absent :

- M. Pierre BAHOU

57 - DÉGRÈVEMENTS D'EAU SUR LES FACTURES DE 2024 ET 2025

Des dégrèvements ont été accordés pour les années 2024 et 2025 sur des factures d'eau potable en raison de surconsommations liées à des dysfonctionnements avérés sur les installations privées.

Procédure WARSMANN (applicable dans le cas de « consommations d'eau anormales » d'au moins deux fois le niveau de consommation moyen de l'abonné (exclusivement fuite sur canalisation intérieure).

DEGREVEMENT BUDGET EAU / Dispositif
WARSMANN

N°	Abonné	Adresse	Consommation initiale facturée	Nouvelle consommation après dégrèvement	Montant de la réduction sur facture initiale	Cause	Année de la facture
----	--------	---------	--------------------------------------	--	---	-------	---------------------------

					Envoyé en préfecture le 15/12/2025		
					Reçu en préfecture le 15/12/2025		
					Publié le 15/12/2025		
					ID : 064-216404228-20251210-DEL_25_12_10_57-DE		
1	VERGER BEATRICE	2 RUE ADOUE	116	32		FUITE CANALISATION	2025
2	LIBARLE CHRISTIANE	41 RUE DU CHÂTEAU ABBATIAL	213	38	344,75 €	FUITE CANALISATION	2024
3	BERGERAS MARIE JOSE	16 AVENUE TRISTAN DEREME	631	78	1 089,41 €	FUITE CANALISATION	2024
4	BERTIN DIDIER	10 RUE ALBERT CAMUS	554	80	933,78 €	FUITE CANALISATION	2024
5	RACINE DENIS	8 RUE PIERRE ET MARIE CURIE	106	94	23,64 €	FUITE CANALISATION	2025
6	DE ORIA BRUNO	120 ROUTE DE BARETOUS	211	200	21,67 €	FUITE CANALISATION	2025
7	PETUYA JEAN CLAUDE	2020 ROUTE DES CRETES	855	196	1 298,23 €	FUITE CANALISATION	2025
					TOTAL	3 876,96 €	

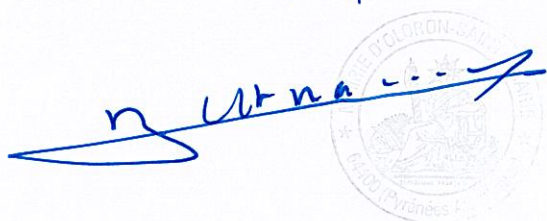
Où cet exposé, et après avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 24 novembre 2025,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**,

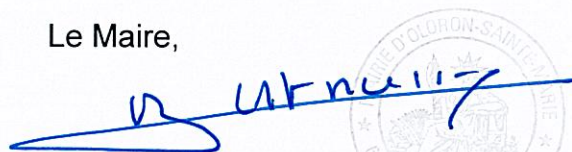
- **PREND ACTE** des dégrèvements accordés.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 10 décembre 2025.
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 12/12/2025



Le Maire,



Bernard UTHURRY

